



**CONSEIL MUNICIPAL DU  
16 octobre 2015  
Compte-rendu sommaire**

**Etaient présents :**

M. ESQUEVIN Jérôme, M. FRANCONY Olivier, M. TOURNIER Thierry, M. ROUSSET Bruno, Mme PROVENT Julie, Mme PACHOUD Marie-Claude, Mme PONCET Sylvie, M. BARDON Frédéric, Mme MOLLARD Agnès, M. MARIN Philippe, Mme CAVIGLIA Stéphanie.

**Secrétaire de séance :** M. TOURNIER Thierry

**I. Syndicat Intercommunal du Canton de Saint-Alban-Leyse (SICSAL):  
Présentation du rapport d'activité 2014.**

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2014 du SICSAL présenté par Monsieur le Maire.

**II. Syndicat Intercommunal du Canton de Saint-Alban-Leyse (SICSAL): Contrat  
enfance jeunesse (CEJ) 2015/2018**

Ce contrat reste dans la continuité du contrat précédent 2011/2014. Il permet à la commune de percevoir une aide financière de la caisse d'allocations familiales au titre de la participation versée par la commune à la crèche de Saint-Jean-d'Arvey. Le Conseil municipal, après délibération, autorise M Bruno ROUSSET délégué aux affaires Sociales et Scolaires à signer le renouvellement de ce contrat au nom de la commune.

M. Jérôme ESQUEVIN, Maire de la commune cosignera ce contrat en tant que Président du SICSAL.

**III. Syndicat Départemental d'énergie de la Savoie (SDES) ): Présentation du  
rapport d'activité 2014.**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2014 du SDES aux membres du Conseil municipal qui en prennent acte.

**IV. Temps d'activité Périscolaire (TAP) : Conventions**

M. Bruno ROUSSET, délégué aux affaires Sociales et Scolaires, présente les 4 conventions restant à signer pour l'année scolaire 2015/2016.

Ces conventions concernent:

- Un atelier de Roman Photo pour 2 groupes d'enfants âgés de 4 à 9 ans (GS/CP et CE1/CE2)
- Un atelier Acrobatie et Cirque, un atelier Couture et un atelier Eveil corporel pour 3 groupes d'enfants âgés de 4 à 10 ans (GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2)
- Un atelier d'initiation à la danse pour 3 groupes d'enfants âgés de 4 à 10 ans (GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2)
- Un atelier Céramique pour 2 groupes d'enfants âgés de 7 à 10 ans (CE1/CE2 et CM1/CM2)

Le coût total des TAP pour l'année scolaire 2015/2016 s'élève à 11 676.84 € financés de la manière suivante :

- Mairie : 7 518.54 € soit 64.39 %
- Etat : 1 550 € soit 13.27 %
- Parents: 1 813.50 € soit 15.53 %
- APE : 795 .80 € soit 6.81 %

Le Conseil municipal approuve le calcul de la participation de la commune de Thoiry aux frais de fonctionnement de ces TAP et autorise Monsieur le maire à signer ces conventions au nom de la commune.

#### **V. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : Convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite (CNRACL) entre le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et la commune.**

Le Conseil municipal accepte de reconduire la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, afin d'autoriser leurs services à traiter les dossiers des agents communaux.

#### **VI. Assemblée des Pays de Savoie - Savoie Biblio : Convention portant soutien à la lecture publique sur le territoire communal entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la Commune.**

Notre bibliothèque municipale travaille activement avec Savoie Biblio (Prêt de livres). Cette convention engage la commune à respecter certains points comme par exemple le règlement intérieur de Savoie Biblio, le suivi des adhérents à la bibliothèque de Thoiry, la dotation en équipement. Le Conseil municipal accepte de renouveler la convention entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la Commune.

#### **VII. Association 4 S : Demande de subvention faite à la commune par l'association 4 S.**

Cette association milite pour ceux qui se battent contre le cancer du sein. Elle organise Odyssea et a comme objectif de rassembler 10 000 personnes pour la manifestation Odyssea 2016. Le Conseil municipal, après délibération, accepte cette demande de subvention et fera un don de 100 €.

#### **VIII. Décision modificative n° 2 :**

Suite à la délibération ci-dessus concernant le don de 100€ à l'Association 4 S ainsi qu'à celles concernant le don à l'APE de 1 000 € et à l'association Atelier Couleur de St Jean d'Arvey de 35 €, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de transférer du compte 022 -Dépenses imprévues- la somme de 1135 € sur le compte 6574 -Subventions versées aux associations.

#### **IX. Décision modificative n° 3 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de transférer au chapitre 23 la somme de 20 000€ initialement affectée au chapitre 21, afin d'effectuer le paiement des travaux en cours (PLU + Sécurisation de la RD 206).

#### **X : Parc Naturel Régional du massif des Bauges : Adhésion au groupement de commande pour l'achat de combustible bois-énergie et désignation du membre titulaire et du membre suppléant de la commission d'appel d'offre.**

Ce groupement de commande servira à acheter des plaquettes puis ensuite des granulés fabriqués avec du bois local. Chambéry métropole apporta son aide à la rédaction du cahier des charges pour ce projet de convention.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte d'adhérer à ce groupement de commande et désigne M Philippe Marin Titulaire et Mme Stéphanie Caviglia suppléante.

## **XI. Chambéry métropole : Transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.**

Ce transfert vise la compétence en matière de PLU. La loi ALUR rend obligatoire ce transfert de compétence à Chambéry métropole avant le 27 mars 2017.

Après délibération, le Conseil municipal, accepte le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à Chambéry métropole.

## **XII. Chambéry métropole : Projet du schéma de mutualisation entre Chambéry métropole et ses communes membres.**

Ce schéma de mutualisation concerne les services administratifs comme par exemple les ressources humaines, les finances, le juridique, les assurances, les commandes publiques, la communication.

Ce seront des services à la carte, donc chaque commune est libre d'adhérer ou pas à un service.

Ce projet du schéma de mutualisation entre Chambéry métropole et ses communes membres est accepté à 6 voix pour et 5 abstentions.

## **Questions diverses**

### **Anniversaire du PNR :**

Pour les 20 ans du Parc Naturel Régional du massif des Bauges, 64 photos montrant la diversité des habitants de notre massif seront prises.

Plusieurs habitants de la commune pourront être sollicités pour faire partie de cette campagne photo.

Le programme des animations qui se dérouleront tout au long de l'année 2016 sera disponible ultérieurement.

### **ASDER :**

La 7ème édition du défi famille à énergie positive sera organisée par Chambéry métropole.

Une réunion d'information se tiendra le mercredi 25 novembre à 17h00.

### **Restauration des zones humides:**

Une déclaration d'utilité publique doit être réalisée afin que Chambéry métropole puisse intervenir sur ces zones pour effectuer des travaux d'entretien et de restauration.

A l'unanimité le Conseil municipal donne un avis favorable à la déclaration susvisée.

### **Bilan à 9 ans du PLU de Thoiry :**

Les membres du Conseil municipal ont décidé à l'unanimité de remettre ce point à la prochaine réunion du Conseil municipal.

### **Constitution de la permanence pour la tenue du bureau de vote :**

Les permanences pour les élections du 6 et 13 décembre prochain ont été constituées.

### **Sécurisation RD 206 :**

La dernière tranche des travaux de sécurisation de la RD 206 sont en cours de réalisation.

Le cheminement piéton sera recouvert d'un goudron monocouche et les parkings en enrobé.

La fin des travaux est prévue d'ici 3 semaines.

**Hangar communal :**

La société PERLE « Centrale villageoise » a le projet d'équiper le toit du hangar de panneaux photovoltaïques pour 2016.

**Rapport de Gîtes de France :**

Quelques petits travaux et achats sont à prévoir dans les 3 gîtes.

Il serait aussi souhaitable de changer les photos de ces 3 gîtes sur le site des gîtes de France.

**Equipement Recevant du Public :**

Un rendez-vous sera fixé avec l'APAVE afin de faire un état des lieux de nos bâtiments.

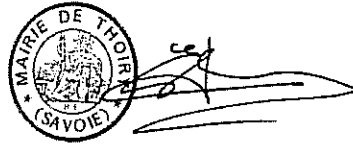
*Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez vous adresser en Mairie,*

Le Secrétaire de Séance



Thierry TOURNIER

Le Maire



Jérôme ESQUEVIN